



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Pre-Trial Chamber  
Chambre Préliminaire

TRANSCRIPTION - AUDIENCE EN APPEL  
PUBLIC

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 19-Dec-2017, 10:03  
CMS/CFO: Sann Rada

Dossier n° 004/1/07-09-2009-CETC/BCJI (PTC50)

11 décembre 2017

Devant les juges :

PRAK Kimsan, Président  
Olivier BEAUVALLET  
NEY Thol  
Kang Jin BAIK  
HUOT Vuthy

L'accusé :

IM Chaem

Pour la Chambre de première instance :

Elsa LEVAVASSEUR  
ROS Bophana

Pour l'accusé :

BIT Seanglim  
Wayne JORDASH

Pour le Bureau des co-procureurs :

Nicholas KOUMJIAN  
SENG Bunkheang  
Cóman KENNY

Pour les parties civiles :

SAM Sokong  
Lyma NGUYEN

Pour la Section de l'administration judiciaire :

SOUR Sotheavy

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
La GREFFIÈRE	Khmer
M. Le juge President	Khmer

1

1 (Début de l'audience: 09h48)

2 PROCÈS-VERBAL

3 (Première partie de l'audience non interprétée: absence  
4 d'enregistrement audio)

5 LA GREFFIÈRE:

6 ... règles à observer par le public pour le bon déroulement des  
7 audiences.

8 Afin d'assurer l'ordre public, la sécurité et le bon déroulement  
9 des audiences lors des audiences, le président de la Chambre de  
10 première instance a établi les règles ci-après: les personnes  
11 présentes "à" la salle d'audience doivent se comporter dignement  
12 et correctement en toutes circonstances. Une tenue appropriée est  
13 exigée, et est proscrit tout vêtement "abondant" un quelconque  
14 slogan indiquant quelque soutien à l'une des parties à la  
15 procédure ou tout vêtement choquant de quelque façon que ce soit.  
16 Les banderoles, les panneaux sont interdits à l'intérieur de la  
17 salle. Les appareils photo, caméras, magnétophones, haut-parleurs  
18 sont interdits à l'intérieur de la salle, sauf autorisation du  
19 Président.

20 Il est interdit de fumer, de boire et de manger à l'intérieur de  
21 la salle.

22 Toutes armes, munitions, substances inflammables ou explosifs  
23 sont interdits à l'intérieur de la salle d'audience, sauf ceux  
24 qui sont portés par les agents de sécurité habilités par les  
25 CETC.

2

1 L'usage du téléphone portable est interdit. Cette interdiction  
2 vise également la prise d'images ou du son, sauf autorisation du  
3 Président.

4 Il est interdit de changer de place ou de déambuler à l'intérieur  
5 de la salle d'audience.

6 Il est interdit d'applaudir, de lancer des acclamations, de crier  
7 ou de faire du bruit susceptible de perturber la séance.

8 Il convient de demander la permission d'un agent de sécurité  
9 avant d'entrer dans la salle d'audience ou d'en sortir.

10 En vertu du Règlement intérieur des Chambres extraordinaires au  
11 sein des tribunaux cambodgiens et des lois en vigueur au Royaume  
12 du Cambodge, le Président à la Chambre peut prendre des mesures  
13 de prévention ou des mesures directes à l'encontre de toute  
14 personne enfreignant les règles ainsi édictées.

15 (Courte pause)

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Nous allons commencer.

18 Au nom du peuple cambodgien et des Nations Unies, aujourd'hui, la  
19 Chambre préliminaire des Chambres extraordinaires au sein des  
20 tribunaux cambodgiens déclare ouverte l'audience consacrée aux  
21 arguments des parties en appel avant de statuer sur l'appel  
22 interjeté par le co-procureur international contre l'ordonnance  
23 de clôture rendue par les co-juges d'instruction du 10 juillet  
24 2017.

25 Les parties suivantes sont présentes à l'audience:

3

1 Les co-avocats de la personne mise en examen: Bit Seanglim, Wayne  
2 Jordash et Julianne Romy, William MacAndrews et Noyel Ry.

3 Nous avons également les co-avocats des parties civiles: Me Sam  
4 Sokong et Me Lyma Nguyen.

5 Le greffe, pouvez-vous faire état de la présence des parties à  
6 l'audience?

7 LA GREFFIÈRE:

8 La Chambre est composée comme suit:

9 Prak Kimsan, Président; Olivier Beauvallet, juge; Ney Thol, juge;  
10 Baik Kang Jin, juge; Huot Vuthy, juge.

11 Quant aux greffiers, nous avons Mme Ros Bophana et Mlle Elsa  
12 Levavasseur.

13 Pour les co-procureurs, nous avons Seng Bunkheang, co-procureur  
14 cambodgien; Nicholas Koumjian, co-procureur international.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 La Chambre préliminaire décrète à présente la fin de la publicité  
17 des débats et va à présent passer à huis clos.

18 Les parties et les membres du public qui ne sont pas concernés  
19 par ce dossier sont priés de bien vouloir se retirer.

20 (Suspension de l'audience publique: 9h54)

21

22

23

24

25